



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

**PROCÈS VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

du Lundi 16 Octobre 2017

à 17h00

(Convocation en date du Lundi 9 Octobre 2017)

Présidence de : M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

Secrétaire de Séance : M. Aymeric ROBIN (Raismes)

Membres du Bureau en exercice : 47

Membres présents ou représentés : 40

Membres présents : 37

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) – Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu Saint-Amand), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Charles LEMOINE (Roelix), M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Membres du Bureau

M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand) a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération portant le n° 143/17B

M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec) a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération portant le n° 153/17B

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 3

M. Jacques DUBOIS (Nivelle) a donné pouvoir à M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye)
M. Patrick KOWALCZYK (Abscon) a donné pouvoir à M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-Sur-Selle)
M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines)

Membres absents excusés : 7

Vice-Présidents : M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Yannick NISON (Hasnon), M. Christian MONTAGNE (Denain)

Membres du Bureau : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Bertrand HUART (Hélesmes), M. Bruno SALIGOT (Escaudain)

141/17B - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Amand-les-Eaux : Modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée

La présente modification concerne le règlement de la zone UA ainsi que le plan de zonage afin de créer un périmètre reprenant les rues d'Orchies et Thiers ainsi que la Grand'Place, au sein duquel le changement de destination des rez-de-chaussée à usage commercial, artisanal ou bureaux en logement sera interdit.

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Amand-les-Eaux comme suit :
 - Registre mis à disposition au service urbanisme de la commune de Saint-Amand-les-Eaux du 20 novembre au 22 décembre 2017,
 - Registre mis à disposition au siège de la CAPH du 20 novembre au 22 décembre 2017,
 - Affichage de la délibération en Mairie et au siège de la CAPH avant le début de la mise à disposition,
 - Publication d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.
- d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

142/17B - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Escautpont : Approbation de la modification simplifiée

La modification simplifiée du PLU de la commune d'Escautpont porte sur une diminution de la distance minimum d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives en zone UC.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Escautpont.
- d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

143/17B - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bruille-Saint-Amand : Modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée

Le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Bruille-Saint-Amand concerne l'article n°11 du règlement de la zone U afin de corriger une erreur matérielle survenue lors de la dernière modification du PLU, à savoir la mention d'une phrase concernant le recul des portails par rapport à l'alignement qui n'était pas prévue dans le cadre de la modification.

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Bruille-Saint-Amand comme suit :
 - Registre mis à disposition en mairie du 20 novembre 2017 au 22 décembre 2017,
 - Registre mis à disposition au siège de la CAPH du 20 novembre au 22 décembre 2017,
 - Affichage en mairie et au siège de la CAPH avant le début de la mise à disposition,
 - Publication d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.
- d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

144/17B - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hérin : Reprise de la procédure de révision allégée

Dans le cadre de la compétence PLU, le Bureau Communautaire décide :

- de poursuivre la procédure engagée portant sur la transformation de la zone N en zone 1AUa pour ouvrir l'emprise de l'ancien terrain de sport à l'urbanisation.
- d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

145/17B - Mission Locale Jeunes du Valenciennois : Subvention 2017

La Mission Locale a pour objet de concourir à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans. En 2016, la Mission Locale a été en contact avec 5 141 jeunes sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Pour information :

- 667 formations ont été réalisées par 604 jeunes,
- 2 215 contrats de travail ont été signés par 1 345 jeunes. On dénombre 164 CDI et 363 CDD de plus de 6 mois, alternance comprise. La majorité des emplois se retrouvent dans des CDD de moins de 6 mois (767) et des missions intérimaires (584),
- 56 jeunes adressés par la mission locale ont été intégrés au PLIE : 10 femmes et 46 hommes.

Le budget prévisionnel 2017 s'établit à 5 243 414 € contre 5 014 846 € réalisés en 2016.

La mission locale sollicite une subvention d'un montant de 360 120 €, soit une augmentation de 5 320 € de plus qu'en 2016.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la Mission Locale Jeunes du Valenciennois, une subvention forfaitaire d'un montant de 360 120 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement correspondante et ses éventuels avenants.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote les élus membres de la Mission Locale Jeunes du Valenciennois :

Madame Bernadette SOPO	LA SENTINELLE
Monsieur Michel QUIEVY	MORTAGNE DU NORD
Monsieur Daniel SAUVAGE	NOYELLES SUR SELLE
Monsieur Patrick KOWALCZYK	ABSCON

Adoptée à l'unanimité

146/17B - Fédération des Boutiques à l'Essai : Adhésion 2017-2018

La Fédération des Boutiques à l'Essai est une association à but non lucratif favorisant la mise en œuvre d'actions concrètes et ciblées en faveur du commerce local dont la lutte contre la vacance commerciale. L'opération « Boutiques à l'Essai » associe une collectivité, un bailleur et un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise.

Dans le cadre de la redynamisation du commerce de proximité, l'adhésion de la CAPH à la Fédération des Boutiques à l'Essai permettrait la mise en œuvre, à titre expérimental, de 2 boutiques à l'Essai dans les centralités de Saint-Amand-les-Eaux et de Denain. L'objectif étant de dupliquer cette initiative sur d'autres communes du territoire communautaires le cas échéant.

Ainsi, le Bureau Communautaire décide :

- de valider l'adhésion à la Fédération des Boutiques à l'Essai ainsi que le paiement d'une cotisation annuelle de 10 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la charte d'adhésion Ma Boutique à l'Essai.
- de valider le lancement du dispositif sur le territoire communautaire.

Adoptée à l'unanimité

147/17B - ZAC des Pierres Blanches à Denain : Cession de foncier à PVH – Délibération Modificative

Suite à des modifications du projet d'aménagement de l'opérateur immobilier Promoval, la surface nécessaire pour la réalisation du programme commercial est revue à la baisse passant de 11 724 m² à 6 558 m².

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- de modifier la délibération du Bureau Communautaire n°96/17 en date du 26 juin 2017, et de céder à PVH une superficie d'environ 6 558 m² située ZAC des Pierres Blanches à Denain, au prix de 17€/m² et ce pour un montant prévisionnel de 111 486 € HT.

Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Parcelles	Superficie	Prix
AY 264 p	866 m ²	17 € / m ² HT
AY 170	235 m ²	
AY 265 p	5 457 m ²	
Total	6 558 m²	111 486 € HT

- d'autoriser la société SAS PVH, ou toute société de son groupe à présenter dans le cadre d'une demande de permis de construire, une demande d'autorisation d'exploitation commerciale auprès de la CDAC et le cas échéant de la CNAC pour la création de l'ensemble commercial d'une surface de vente d'environ 7 000 m².
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

148/17B - Parc d'activités de la Vallée de l'Ecaillon à Thiant : Vente d'une parcelle d'environ 700 m² à la société Lavage Auto BULTEZ

Afin de permettre à la société Lavage Auto BULTEZ de concrétiser son projet de construction d'une station de lavage multipistes pour véhicules légers, le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée A n° 3439 p (lot 10) en cours de division au profit de la société Lavage Auto BULTEZ ou de toute personne morale s'y substituant, pour une surface d'environ 700 m², au prix de 20 € HT le m² augmenté d'un forfait de 5 000 €, correspondant aux frais de modifications d'accès à la parcelle (réalisation de réseaux et voiries), soit un prix prévisionnel de 19 000 €. Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

149/17B - ZAC du Marillon à Saint-Amand-les-Eaux : Acquisition d'un terrain appartenant à la ville

Dans le cadre du projet de requalification du site des anciens déménagements Leclercq près de la gare à Saint-Amand-les-Eaux, la CAPH souhaite acquérir la parcelle cadastrée section BL n° 190 appartenant à la ville de Saint-Amand-les-Eaux et située sur la ZAC du Marillon – Quartier de la Gare.

L'acquisition de cette parcelle permettra la réalisation d'espaces publics paysagers et de places de stationnement.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BL n°190 appartenant à la ville de Saint-Amand-les-Eaux d'une superficie de 199 m² au prix des domaines de 2 985 €.

Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

150/17B - Parc d'activités de l'aérodrome Est : Signature de l'avenant à la convention de la maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour les travaux de signalétique

Le parc d'activités de l'aérodrome Est s'étend sur les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole (communes de Prouvy et Rouvignies) et de La Porte du Hainaut (communes de Trith-Saint-Léger et La Sentinelle), compétentes en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques.

Afin de réaliser des travaux de signalétique pour requalifier le parc d'activités de l'aérodrome, une convention entre les deux communautés d'agglomération a été signée et approuvée par délibération le 20 juillet 2016. Ces travaux ont été engagés en 2016.

Parallèlement, le dernier recensement des entreprises réalisé en partenariat avec l'association des entreprises du Parc AEROPARK a permis de constater l'implantation de nouvelles entreprises venant augmenter le coût de l'opération.

	Montant prévisionnel de l'opération	Montant de l'avenant / Coût supplémentaire	Nouveau montant estimatif de l'opération
CAPH	74 600 € HT	17 000 € HT	91 600 € HT
Valenciennes Métropole	131 250 € HT	33 000 € HT	164250 € HT
Total	205 850 € HT	50 000 € HT	255 850 € HT

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le nouveau montant de l'enveloppe globale de l'opération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant à la convention initiale.

Adoptée à l'unanimité

151/17B - ZAC des Pierres Blanches à Denain : Convention d'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'échangeur n°31 sur l'A21

Afin de mieux gérer les importants flux routiers de poids lourds traversant actuellement le centre-ville de la commune de Denain et de Louches, la CAPH envisage des aménagements sur les territoires communaux de Denain, Louches et Escaudain.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 12 000 000 € HT et se décompose en 2 tranches :

- Tranche ferme
Modification de l'échangeur n°31 : 4 500 000 € HT, soit :
 - Etat : 2 000 000 € HT
 - Région : 1 000 000 € HT
 - CAPH : 1 500 000 € HT
- Tranche optionnelle
Liaison routière hors échangeur de la ZAC des Pierres Blanches à celle des 6 Marianne :
7 500 000 € HT (réalisée ultérieurement après commercialisation des Pierres Blanches)

Pour ce projet de grande envergure, une convention d'exercice de la maîtrise d'ouvrage doit être passée entre l'Etat et la CAPH. L'Etat, par cette convention, délègue à la CAPH la réalisation des études et des travaux du réaménagement de l'échangeur n°31 sur l'A21.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter que la CAPH soit désignée maître d'ouvrage de l'opération, au sens de l'article 2-II de la loi MOP 85-704 du 12 juillet 1985.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le projet de convention avec l'Etat représenté par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer.

Adoptée à l'unanimité

152/17B - Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou agréments pour le logement social

Dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre confiée par l'État à la CAPH et du dispositif en faveur de la relance de la construction de logement sociaux et de la réhabilitation du parc HLM développé par La Porte du Hainaut, le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer, à la fois pour le compte de l'État et pour le compte de la CAPH, au titre des aides complémentaires, les subventions et agréments portant sur les opérations de logements sociaux (détail ci-dessous) conformément à la programmation actualisée en Conseil Communautaire. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.

Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Nb_ PLAI	Nb_ PLUS	Nb_ PLS	Nb_ PSLA	Nb_ PAM	Sub_Etat	Sub_CAPH
787	2017	DOUCHY LES MINES	Rue Montesquieu	SIGH	0	0	0	0	13	0,00	39 000,00
779	2017	WALLERS	Rues Brassens et Berlitz	SIGH	0	0	0	0	19	0,00	0,00
281	2017	LA SENTINELLE	Place Nicod	SIGH	0	0	0	0	12	0,00	0,00
671	2017	DOUCHY LES MINES	Résidence Elsa Triolet - 134 et 136 rue Maurice Thorez	SIGH	0	0	0	0	40	0,00	60 000,00
TOTAL					0	0	0	0	84	0,00	99 000,00

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant des dispositions de l'article R 331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.

Adoptée à l'unanimité

153/17B - Don de matériels informatiques réformés à l'association

La CAPH est sollicitée par l'association ATIS (Association de Travail et Insertion Solidaire) située à Trith-Saint-Léger pour l'obtention d'une quinzaine de postes informatiques afin de développer un projet de chantier dans l'informatique à destination de personnes en difficulté.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des équipements informatiques devenus obsolètes de plusieurs médiathèques communautaires, la CAPH pourrait répondre favorablement à cette demande et ainsi donner une deuxième vie aux matériels qui, bien que techniquement dépassés, peuvent être réutilisés pour une utilisation non-professionnelle et limitée.

De plus, un don de matériels à l'association ATIS permettrait de contribuer au développement durable en conférant un nouvel usage à ces matériels. Il répondrait également à des enjeux de solidarité et de lutte contre l'exclusion et favoriserait l'insertion sociale et professionnelle de ce public.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le don de matériels informatiques réformés à l'association ATIS. La liste précise du matériel sera dressée lors de l'établissement de la convention.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention de don.

Adoptée à l'unanimité

154/17B - Saint Amand Tennis Club Porte du Hainaut et Tennis Club de Denain Porte du Hainaut : Octroi de subvention

Dans le cadre du soutien aux clubs sportifs évoluant dans un championnat national, le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer au SATC Saint Amand Tennis Club de La Porte du Hainaut une subvention de 64 077,50 € pour le championnat 2018 qui se déroulera en 2017.
- d'octroyer au Tennis Club de Denain Porte du Hainaut une subvention de 64 077,50 € pour le championnat 2018 qui se déroulera en 2017.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs entre la CAPH et les associations et leurs éventuels avenants et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

155/17B - Piscine municipale de Trith-Saint-Léger : Autorisation de signature d'un avenant n°3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'extension et de réhabilitation portant le plan de financement à 12 000 000 € HT

Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'extension et de réhabilitation de la piscine municipale de Trith-Saint-Léger, la CAO de la ville a attribué des marchés publics de travaux modifiant le montant global de l'opération.

Aussi, dans un souci de bonne gestion du projet et de transparence entre les parties, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble des dispositions reprises ci-dessous :
 - d'ajuster le plan de financement prévisionnel de l'opération au vu du rendu des montants des marchés de travaux attribués par la CAO. Le montant global de l'opération arrêté à 12 500 000,00 € HT par avenant n°1, puis à 12 660 000,00 € HT par avenant n°2 est ainsi réajusté à hauteur de 12 100 000,00 € HT,
 - d'autoriser la CAPH à faire les demandes et à percevoir les subventions (CNDS, Région, Département...),
 - d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à démarrer les travaux avant l'obtention et la notification des subventions pouvant être octroyées par les différents financeurs.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de la piscine municipale de Trith-Saint-Léger portant le plan de financement à 12 100 000 € HT.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS – RÉSULTATS

- **Information sur le résultat des marchés de travaux de réaménagement des bureaux n°5 et n°6 de la CAPH situés rue du Commerce à Raismes**

La Commission Technique composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 5 juillet 2017 a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés de travaux suivants :

Designation des lots	Sociétés attributaires	Prix de l'offre - en € HT
Lot 1 : Gros œuvre – Démolition – VRD	Société SJD située à Saint Amand Les Eaux (59230)	781 991,41
Lot 2 : Couverture – Bardage– Menuiseries extérieures	Société Luc Daniel Couverture située à Leforest (62790)	324 459,96 (Offre base + PSE)*
Lot 3 : Plâtrerie – Isolation- Cloisons – Faux plafonds – Menuiseries intérieures	Société Drumez située à Flers en Escrebieux (59128)	222 900,00
Lot 4 : Electricité – Courants Forts – Courants Faibles	Société Hainaut Electricité située à Saint Amand Les Eaux (59732)	202 547,57
Lot 5 : Chauffage – Ventilation – Climatisation – Plomberie sanitaire	Société MRB Caloresco située à Raismes (59590)	342 060,87
Lot 6 : Ascenseur	Société Schindler située à Velizi Villacoublay Cedex (78141)	18 950,00
Lot 7 : Structure Métallique – Serrurerie – Garde-corps	Société MFB située à Bavay (59570)	57 085,00
Lot 8 : Sols souples – Peinture – Revêtements muraux	Société Décor Peinture située Petite Foret (59494)	81 006,08
Lot 9 : Carrelages- Faïences	Société Cergnul située à Denain (59220)	53 962,00
Lot 10 : Agencement	Société Allwood Concept située à Hasnon (59178)	84 844,98
TOTAL		2 169 807,87

Le Pouvoir Adjudicateur représenté par son Président a suivi les avis de la commission technique

PSE* : Prestations supplémentaires éventuelles

▪ **Information sur le résultat des marchés relatifs aux travaux d'aménagement des abords de la RD 645 située sur le territoire communal de Wavrechain-sous-Denain**

La Commission Technique composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 8 juin 2017 a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés de travaux suivants :

Désignation des lots	Sociétés attributaires	Prix de l'offre en € HT
Lot 1 : trottoirs	Société E JL située à Denain (59 220)	226 865,10
Lot 2 : éclairage, réseaux	Société SVEE Collectivités (CITEOS) Située à Marly (59583)	204 775,00
TOTAL		431 640,10

Le Pouvoir Adjudicateur représenté par son Président a suivi les avis de la commission technique.

INFORMATION – LANCEMENT DE PROCÉDURE

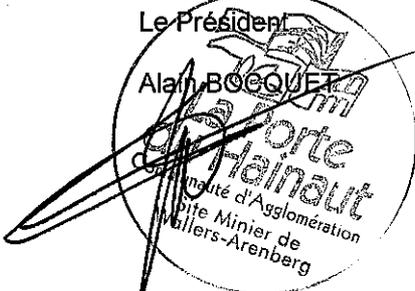
▪ **Restauration de huit peintures de Watteau (Echevinage de Saint-Amand-les-Eaux) : Information sur le lancement de procédure d'appel d'offres ouvert**

Depuis leur inscription à l'inventaire réglementaire du musée de la Tour Abbatiale, la gestion des tableaux de Watteau est une compétence intercommunale.

Aussi, afin de permettre la restauration des huit peintures de Watteau dont l'état s'est fortement dégradé (décollements, déchirures...), une procédure d'appel d'offres ouvert va être lancée en application des dispositions des articles 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Fait à Wallers, le Lundi 16 Octobre 2017

Le Président
Alain BOCCQUET



Mairie de Wallers
Communauté d'Agglomération
Site Minier de
Wallers-Arenberg